DELIBERATION N°2025-14 : PROLONGATION ET ACTUALISATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME 201804 ET 201805 ET DE LEURS CREDITS DE PAIEMENT POUR L'ANNEE 2025

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 2312-1 relatif au débat d'orientation budgétaire,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 2311-3 et R. 2311-9 portant définition des autorisations de programme et crédits de paiement,

Vu le décret n°97-175 du 20 février 1997 relatif à la procédure des autorisations de programme et crédits de paiement (AP/CP),

Vu l'instruction budgétaire M 14, modifiée par circulaire ministérielle N° NOR/MCT/B/05/10036C,

Vu la délibération n°2018-06 du Conseil municipal du 15 févier 2018, relative à la création des AP/CP pour l'année 2018,

Vu la délibération n°2018-95 du Conseil municipal du 13 décembre 2018, relative à la modification des AP/CP pour l'année 2018,

Vu la délibération n°2019-05 du Conseil municipal du 14 février 2019, relative à la modification des AP/CP pour l'année 2019,

Vu la délibération n°2020-26 du Conseil municipal du 2 juillet 2020, relative à la modification des AP/CP pour l'année 2020,

Vu la délibération n°2021-05 du Conseil municipal du 11 février 2021, relative à la modification des AP/CP pour l'année 2021,

Vu la délibération n°2022-16 du Conseil municipal du 24 mars 2022, relative à la modification des AP/CP pour l'année 2022,

Vu la délibération n°2023-15 du Conseil municipal du 30 mars 2023, relative à la modification des AP/CP pour l'année 2023,

Vu la délibération n°2024-19 du Conseil municipal du 28 mars 2024, relative à la modification des AP/CP pour l'année 2024,

Vu l'avis FAVORABLE de la Commission Finances-Travaux du 18 mars 2025,

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE de prolonger d'une année les deux autorisations de programme et crédits de paiement et de les réviser pour l'exercice 2025 telles qu'indiquées ci-dessous :

N°AP	LIBELLE	**MONTANT AP VOTEES**	REVISION	**AP ACTUALISEES**	CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024 réalisé	CP 2025
201804	Etudes et travaux de restauration de la Villa Viardot	5 400 000,00	508 303,00	**5 908 303,00**		276 045,00	882 995,00	1 098 604,00	2 257 423,00	559 933,00	574 283,00	**259 020,00**
201805	Création d'un équipement culturel au sein de l'espace Berthe Morisot	3 300 000,00	892 624,00	**4 192 624,00**	10 290,00	54 464,00	191 249,00	281 892,00	186 471,00	1 523 634,00	1 711 824,00	**232 800,00**

Le Maire,

Luc WATTELLE

REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU JEUDI 3 AVRIL 2025

L'An Deux Mille Vingt Cinq le Trois Avril à vingt heures, les membres du Conseil municipal de BOUGIVAL, régulièrement convoqués **le 20 mars 2025** conformément aux articles L. 2121-10 et L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis en salle du Conseil , sous la présidence de Monsieur Luc WATTELLE, Maire.

Etaient Présents :
M. WATTELLE,
Maire,

Mmes JAQUEMET, BUNOUF, LEVEL
MM. AUGIER, SAZDOVITCH, PELLIGRI, DIOT
Adjoints au maire,

Mmes DUGAST, AUDOUZE, FELGERES, ROUAIX, LE GRAND,
MM HUA, VERDYS, VINCENT, BRUN
Conseillers municipaux,

Absents excusés :
M SEBBAH donne pouvoir M Luc WATTELLE
M MEZURE donne pouvoir à M AUGIER
Mme GUENEGAN donne pouvoir à Mme JAQUEMET
Mme BUCHON SCHULTZ donne pouvoir à Mme LE GRAND

Absent(s) :
MM CUIGNET, CLERMONT, ALBERT, SUCHET,
Mme PIRES, HUSSON, BLIN, AOUN

Mme JAQUEMET a été désignée secrétaire de séance.

REÇU EN PREFECTURE
le 07/04/2025
Application agréée E-legalite.com
99_DE-078-217800929-20250403-DEL2025_14-

Signé électroniquement par :
LUC WATTELLE
Le 07/04/2025 à 17:50